Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_72-DE

Ville de CHAUNY

Présentation du budget primitif 2022

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_72-DE

Préambule

- Conformément à l'article 93 de la loi Engagement et Proximité codifié à l'article L.2123-24-1-1 du CGCT: *«Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.»*

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_72-DE

Préambule

Elu	Indemnité d'élu (brut mensuel)	Remboursement de frais (km…)
LIEVIN Emmanuel	2 907,33 €	352,68 €
LAPERSONNE Régis	1 216,16 €	-
GUFFROY Josiane	1 216,16 €	-
TELATYNSKI David	1 216,16 €	-
AGATI Sylvia	1 216,16 €	-
VALLERAND Yves	1 216,16 €	-
LEFEVRE Catherine	1 216,16 €	-
LIRUSSI Mario	1 216,16 €	-
LIRUSSI Mario (Seda)	-	97,60 €
LIRUSSI Mario (Simea)	-	-
GREHAN Maryse	1 216,16 €	-
IGNASZAK Dominique	1 216,16 €	-
IGNASZAK Dominique (Valor'Aisne)	363,65 €	-
EL BAIED Abdallah	123,00 €	-

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_72-DE

Introduction

- Ce rapport présente les principales caractéristiques du projet de budget pour 2022.

- Il fait suite au débat portant sur les orientations budgétaires 2021 organisé lors du conseil municipal du 3 février dernier.

- En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, le budget primitif 2022 reprend par anticipation les résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser 2021.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_72-DE

Le budget primitif soumis à l'approbation du conseil municipal confirme les priorités financières débattues en février dernier, à savoir:

- le maintien des taux de fiscalité communale

Les bases d'imposition n'ont pas encore été notifiées à ce jour. Un réajustement des recettes fiscales sera proposé lors d'une prochaine décision modificative.

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement

Cette année encore, les charges à caractère général ont été prévues au plus juste. Elles sont en augmentation de 233 535 € principalement à cause du prix des charges d'énergie.

Les autres chapitres budgétaires sont également en augmentation (charges de personnel, autres charges de gestion courante) hormis les charges financières et les charges exceptionnelles.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_72-DE

- un programme d'investissement sans recours à l'emprunt

Le budget 2022 dégage une capacité de financement des dépenses d'équipement de 2 824 117 € (-28,73 % par rapport à l'exercice antérieur).

- la poursuite du désendettement

Dans la continuité de la stratégie mise en place depuis plusieurs années, le budget primitif ne comporte aucun nouvel emprunt.

L'encours de dette représente 288,60 € par habitant contre 846 € pour les communes de même strate.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_72-DE

PRESENTATION SCHEMATIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes à 23 993 692,77€.

- 16 710 857,67 € en section de fonctionnement.

- 7 282 835,10 € en section d'investissement.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_72-DE

- L’annuité de la dette s’élève à 111 621,19 € en intérêts et à 601 500 € en capital soit 713 121,19 €.

- L’excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement fait ressortir une épargne brute de 671 913,33 €.

- L’autofinancement brut couvre le capital de la dette et permet de dégager un autofinancement net de 70 413,33 €.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_72-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 13 705 698,67 €.

- Les crédits relatifs au fonctionnement des services (chapitre 011 – charges à caractère général) retracent les dépenses liées aux achats, aux services extérieurs, aux impôts et taxes. Ils s'élèvent à 4 570 650 €, soit 33,35 % des dépenses réelles de fonctionnement.

- Les dépenses de personnel (chapitre 012) sont évaluées à 8 031 477 € soit 58,60 **%** des dépenses réelles de fonctionnement.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_72-DE

- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 954 215,48 €, soit 6,96 **%** des dépenses réelles de fonctionnement.

- Les intérêts de la dette y compris les ICNE (chapitre 66) s'élèvent à 111 621,19 € soit 0,81 % des dépenses réelles de fonctionnement.

- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont évaluées à 37 735,00 €, soit 0,28 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_72-DE

Les dépenses d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 3 005 159 €.

- Le virement à la section d'investissement est de 2 389 079 €.

- Les opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 042 - amortissements) sont de 616 080 €.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_72-DE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

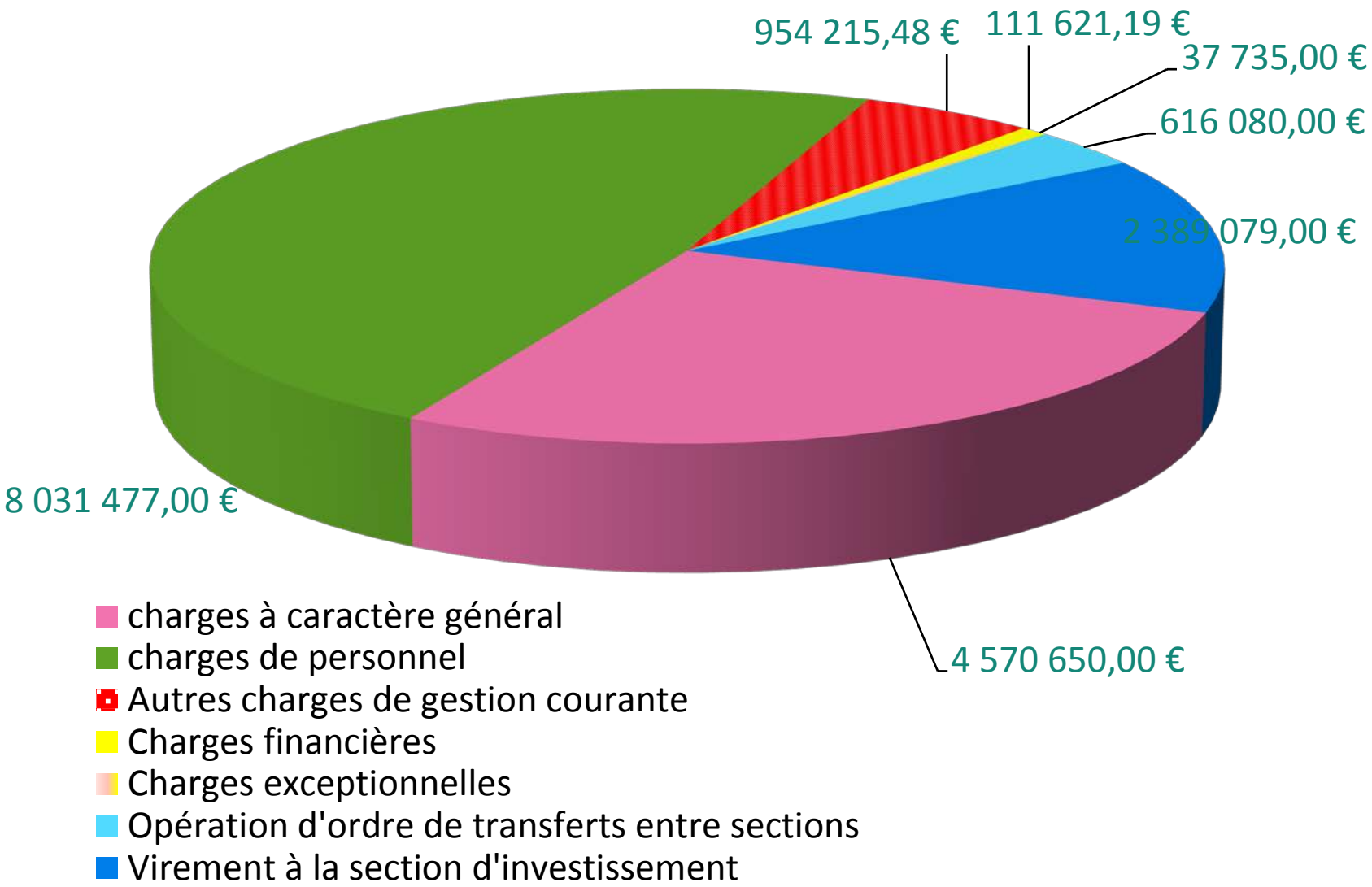

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_72-DE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTION

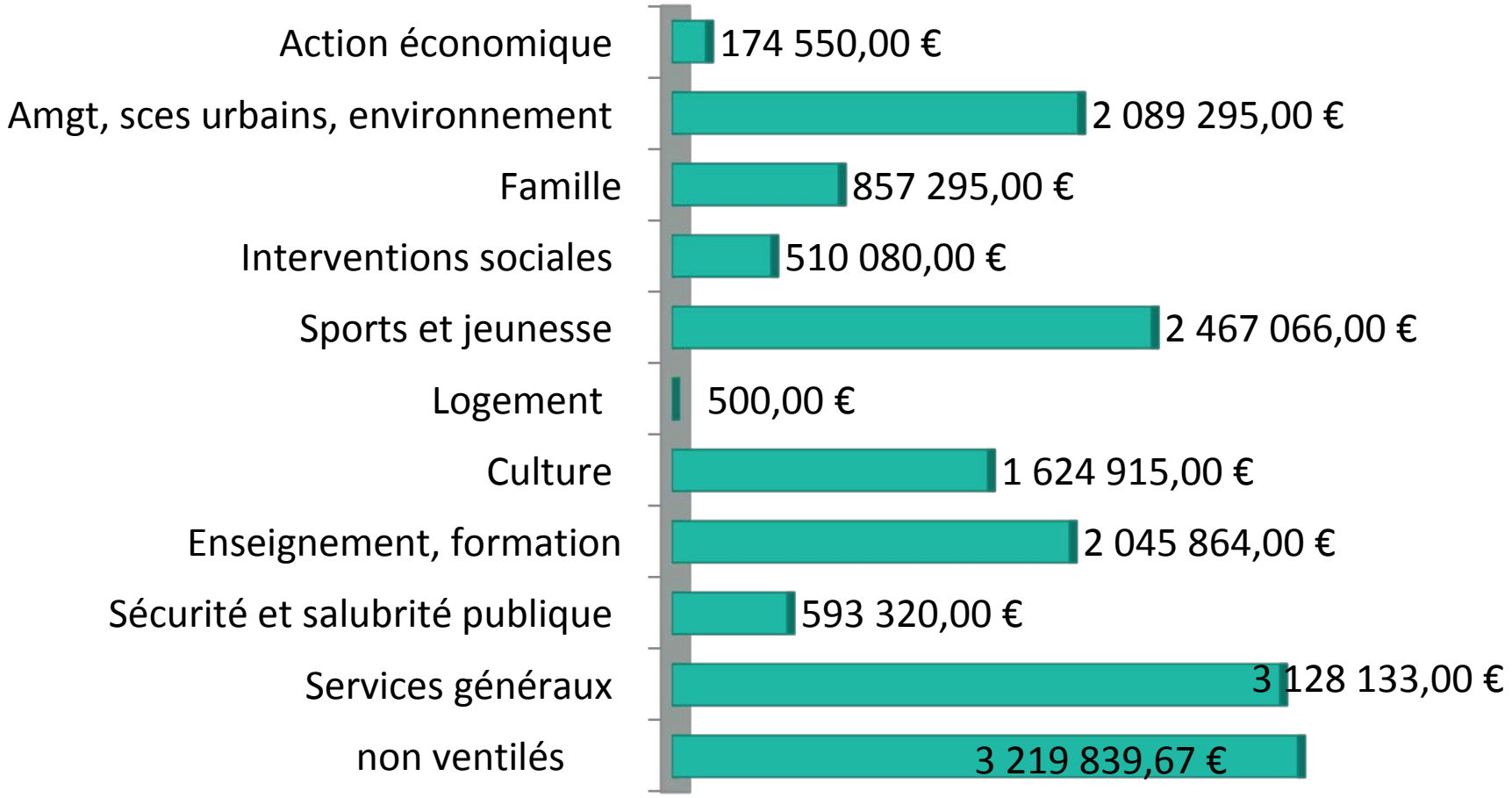

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_72-DE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTION (hors dépenses non ventilées)

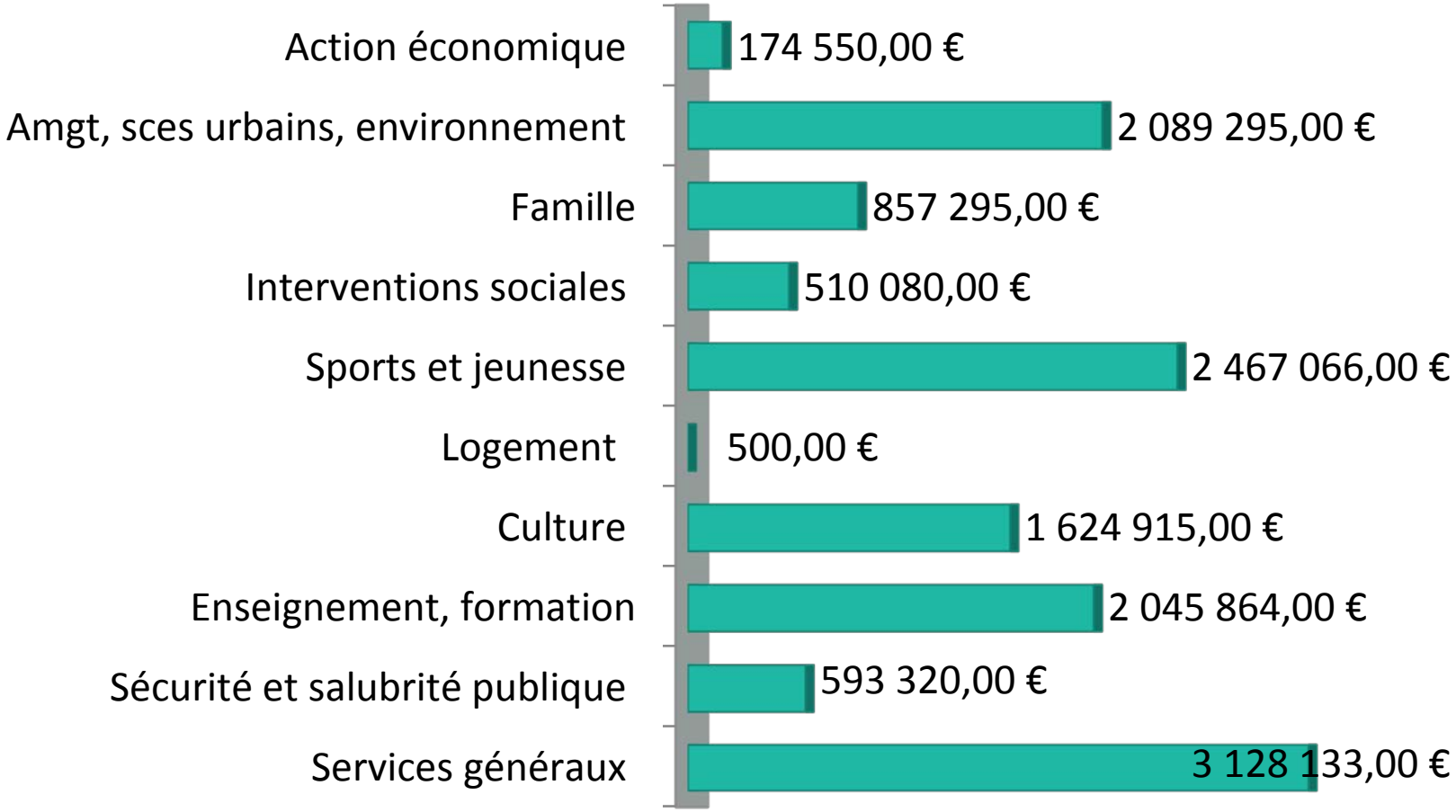

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_72-DE

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 14 377 612 €.

- Les produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70) sont prévus à hauteur de 671 650 €, soit 4,67 % des recettes réelles de fonctionnement.

- Les impôts et taxes (chapitre 73) s'élèvent à 9 616 432 €, soit 66,88 % des recettes réelles de fonctionnement, dont 4 400 000 € au titre du produit attendu des taxes directes locales et 4 456 992 € au titre des attributions de compensation versées par la communauté d'agglomération.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_72-DE

- Les dotations et participations (chapitre 74) sont estimées à 3 761 430 €, soit 26,16 % des recettes réelles de fonctionnement.

  Le montant de la dotation globale de fonctionnement est estimée à 800 000 €, soit 5,56 % des recettes réelles de fonctionnement.

- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) s'élèvent à 283 300 €, soit 1,97 % des recettes réelles de fonctionnement.

- Les atténuations de charges (chapitre 013),les produits financiers et les produits exceptionnels (chapitre 76 & chapitre 77) sont évalués à 44 800 € soit 0,32 % des recettes réelles de fonctionnement.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_72-DE

Les recettes d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 181 042 €

Les opérations d'ordre entre section (chapitre 042) sont évaluées à 181 042 €. Il s'agit des travaux en régie et des amortissements de subventions d'équipement.

Le résultat reporté de l'exercice antérieur est de 2 152 203,67 €

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_72-DE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

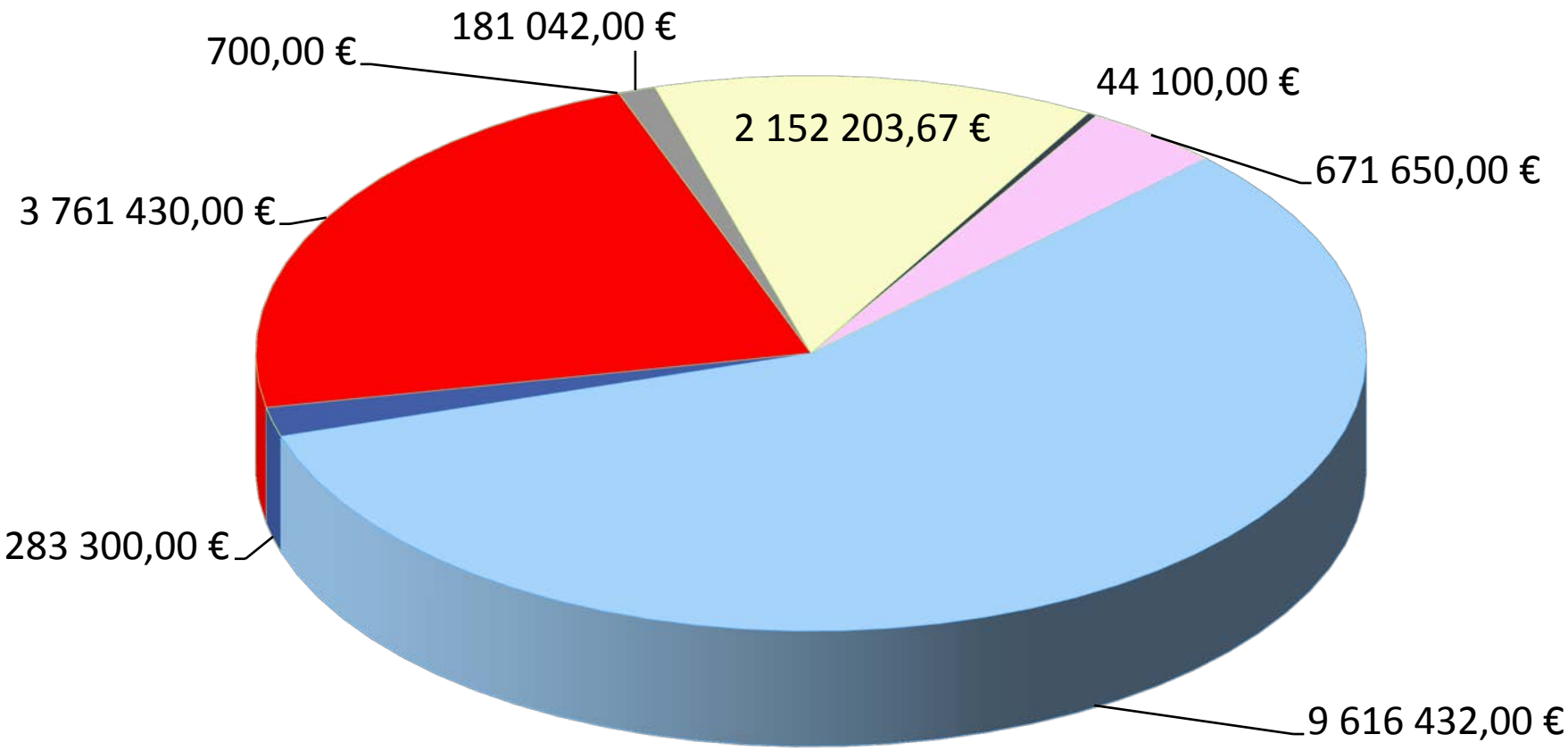

- Remboursement sur rémunérations du personnel
- Ventes des services, du domaine
- Impôts et taxes
- Autres produits de gestion courante
- Dotations et participations
- Produits financiers
- Opérations d'ordre de transfert en section
- Résultat antérieur reporté

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_72-DE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTION

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_72-DE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTION (hors recettes non ventilées)

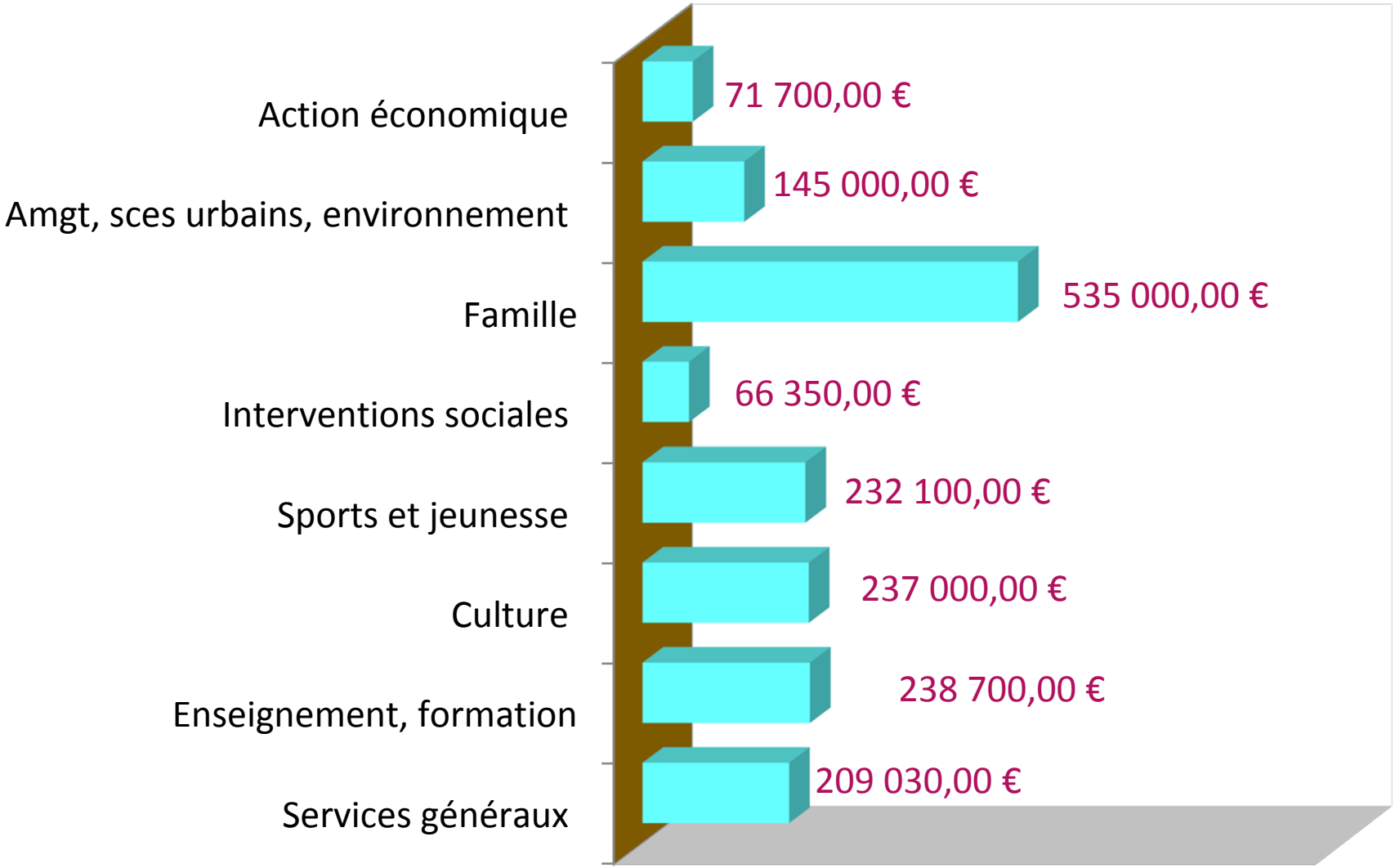

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_72-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT

les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 4 543 567 €

- Les dépenses d'équipement et les travaux proposés dans le cadre du budget 2022 sont ventilés par chapitre budgétaire de la façon suivante :

CHAPITRES	MONTANTS
20 – Immobilisations incorporelles (études, logiciels)	**250 €**
204 – Subventions d'équipement versées	**115 950 €**
21 – Immobilisations corporelles (terrains, matériel, mobilier…)	**726 694 €**
23 – Immobilisations en cours (travaux)	**3 099 173 €**
TOTAL	3 942 067 €

- Les prévisions de remboursement du capital de la dette s'élèvent à 601 500 €.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_72-DE

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 181 042 €

- **Les opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 040, amortissement des subventions d'équipement et travaux en régie) sont estimées à 181 042 €.**

Les restes à réaliser 2021 s'élèvent à 1 387 273 €

(voir le détail des opérations en annexe du budget)

Le résultat reporté de l'exercice antérieur est de 1 170 953,10 €

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_72-DE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE
(HORS RESTES À RÉALISER et RESULTAT REPORTE)

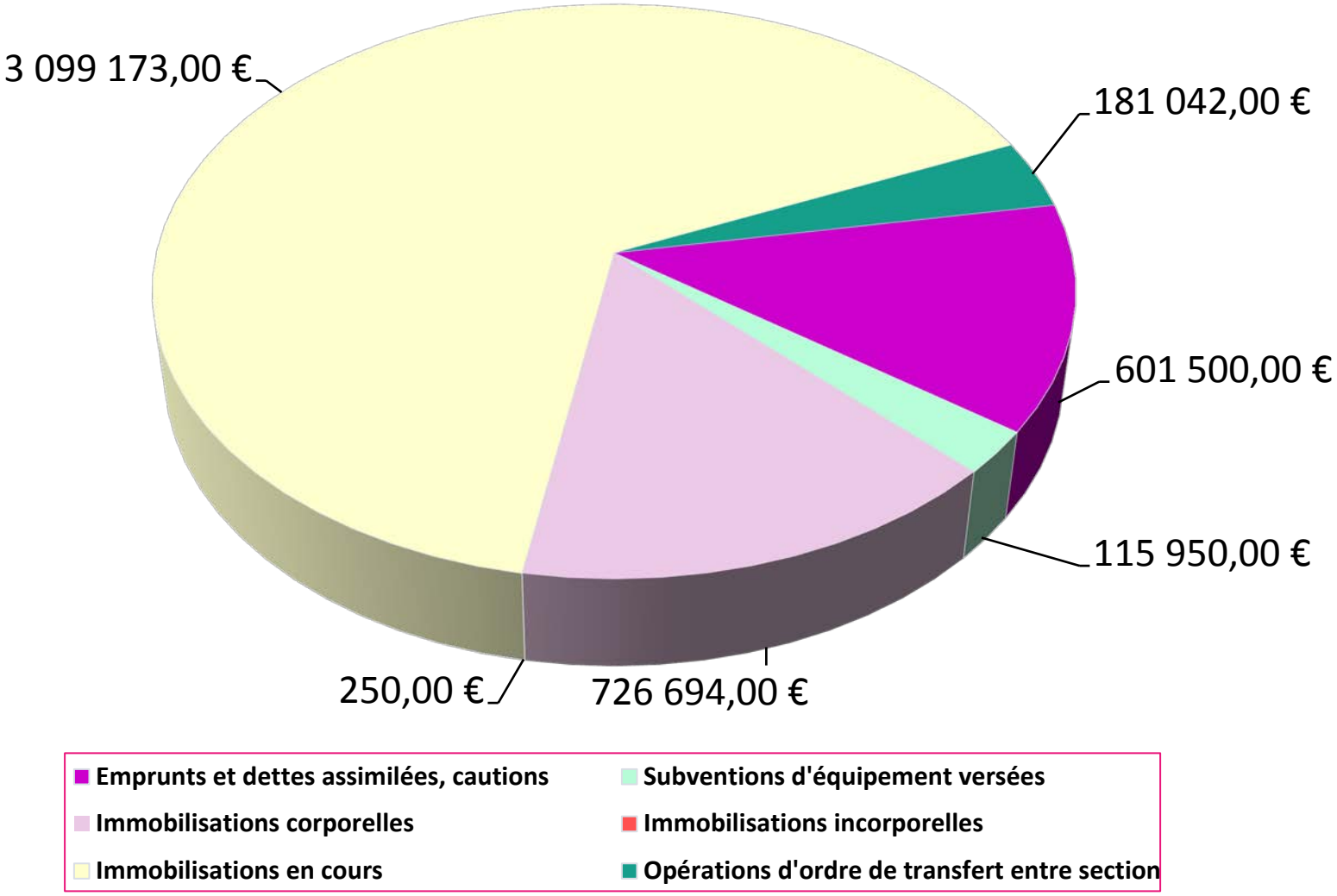

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_72-DE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR FONCTION
(HORS RESTES À RÉALISER)

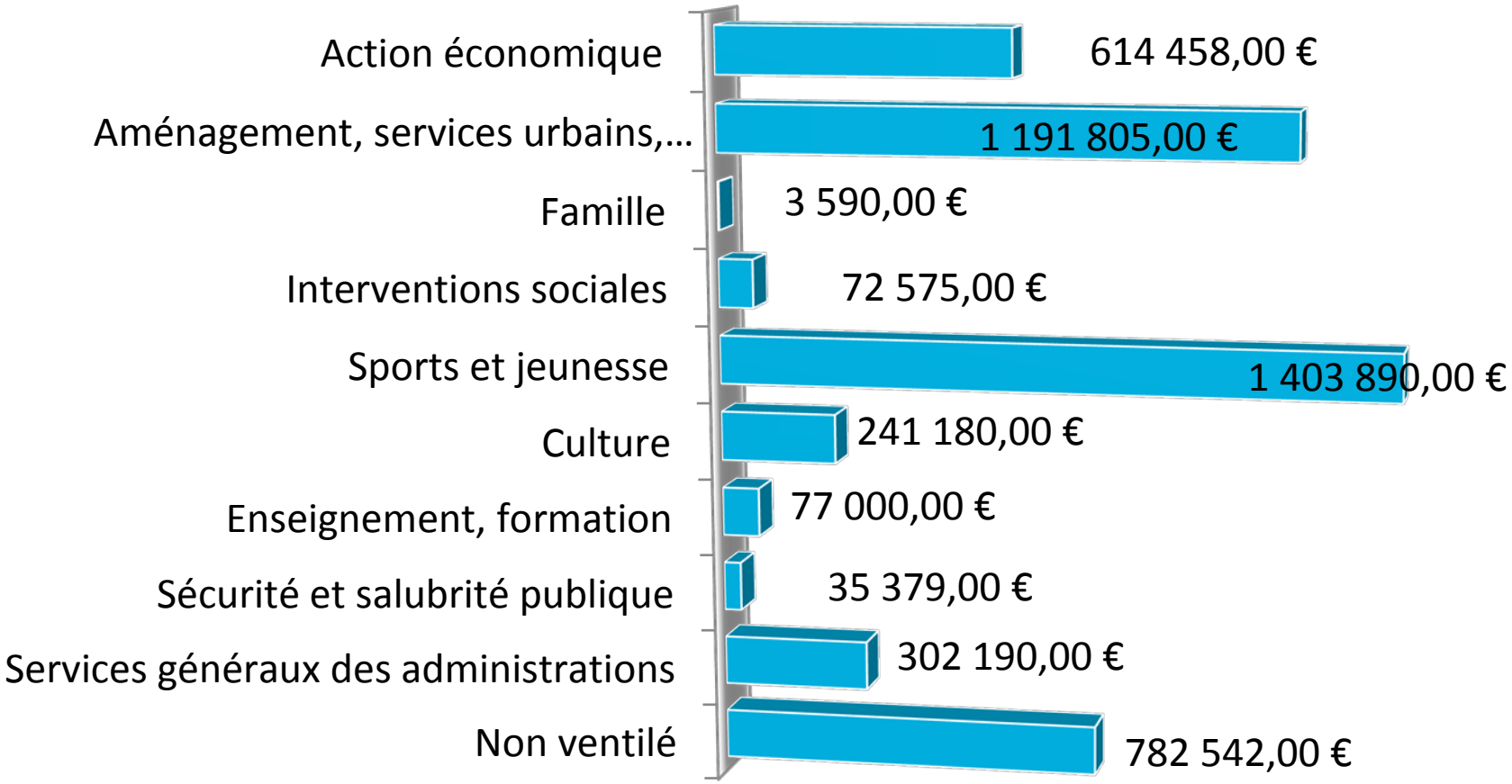

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_72-DE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR FONCTION
(HORS RESTES À RÉALISER ET DEPENSES NON VENTILEES)

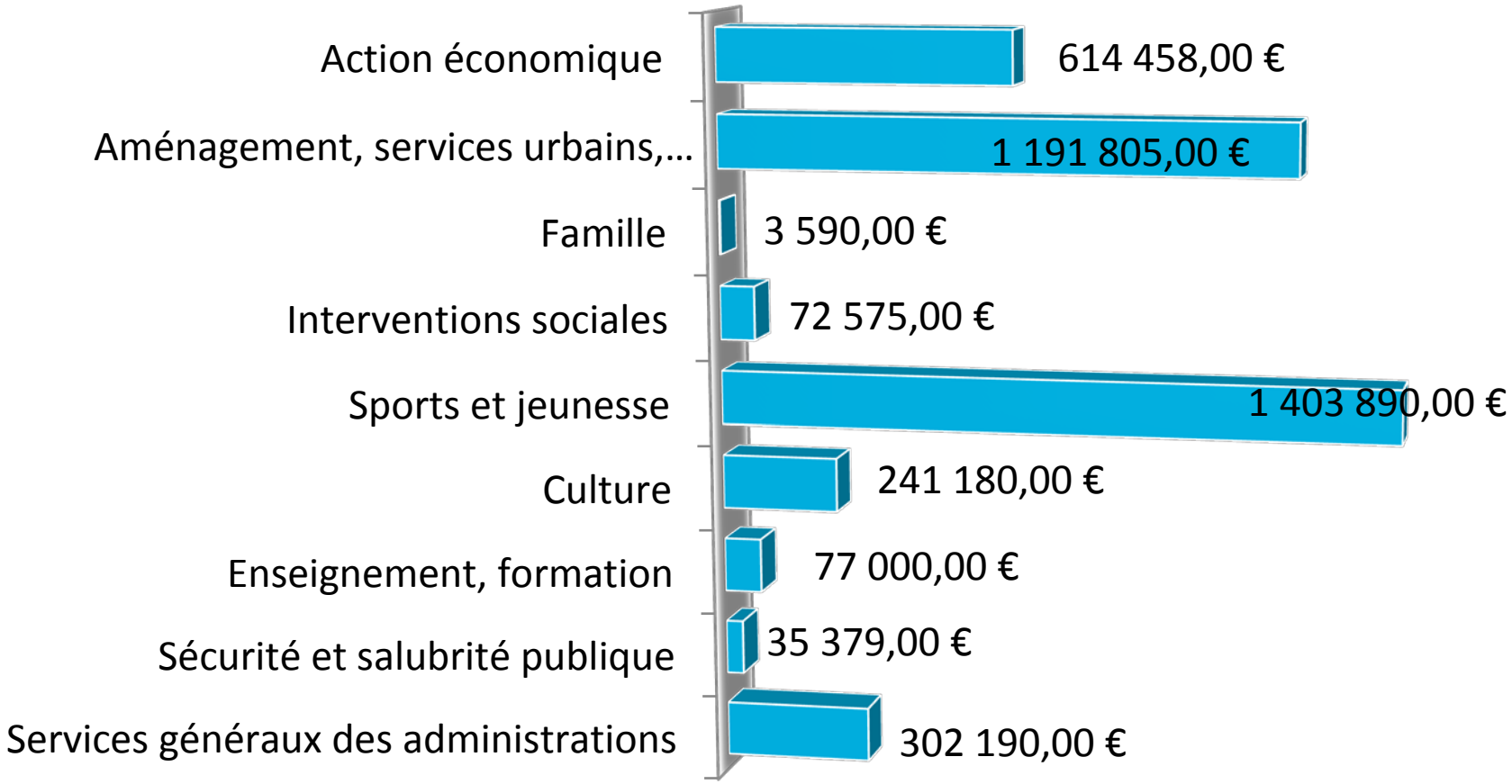

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_72-DE

les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 3 783 368,10 €

- Les subventions d'investissement (chapitre 13) sont évaluées à 1 186 520 €.

- Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10 - FCTVA, taxe d'aménagement, Excédent de fonctionnement capitalisé) sont estimés à 2 425 218,10 €.

- Les autres immobilisations financières (chapitre 27) sont évaluées à 11 830 €.

- Les produits de cession sont estimés à 159 800 € (chapitre 024).

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_72-DE

les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 3 005 159 €

- Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) est d'un montant de 2 389 079 €.

- Les opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 040 - amortissements et provisions) s'élèvent à 616 080 €.

Les restes à réaliser 2021 s'élèvent à 494 308 €
(voir le détail des opérations en annexe du budget)

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h48
Référence de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_72-DE

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE (hors restes à réaliser)

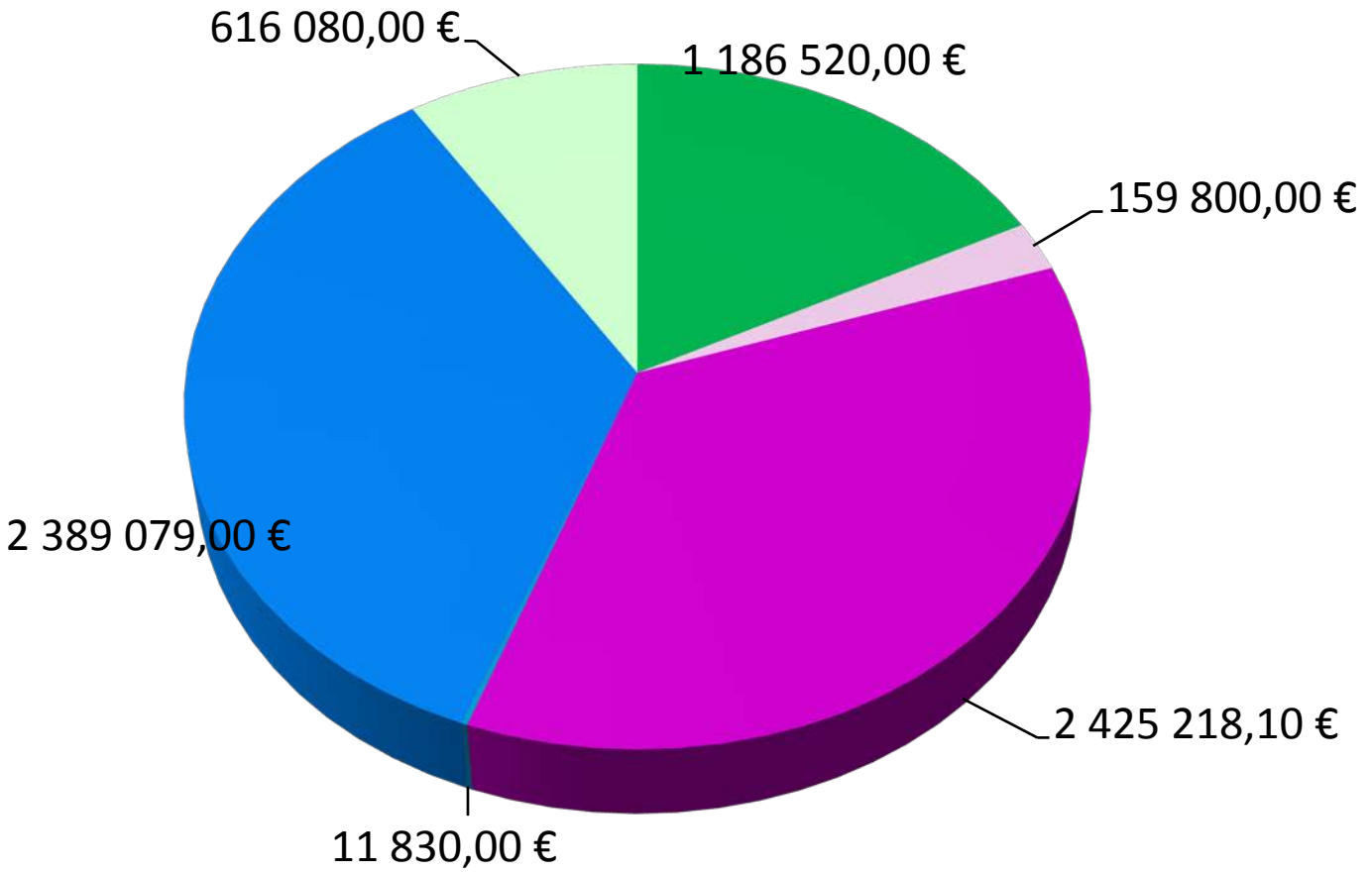

- Subventions d'investissement
- Produits de cession
- Dotations (FCTVA)
- Autres immobilisations financières
- Virement de la section de fonctionnement
- Opération d'ordre de transfert entre sections

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_72-DE

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR FONCTION (hors restes à réaliser)

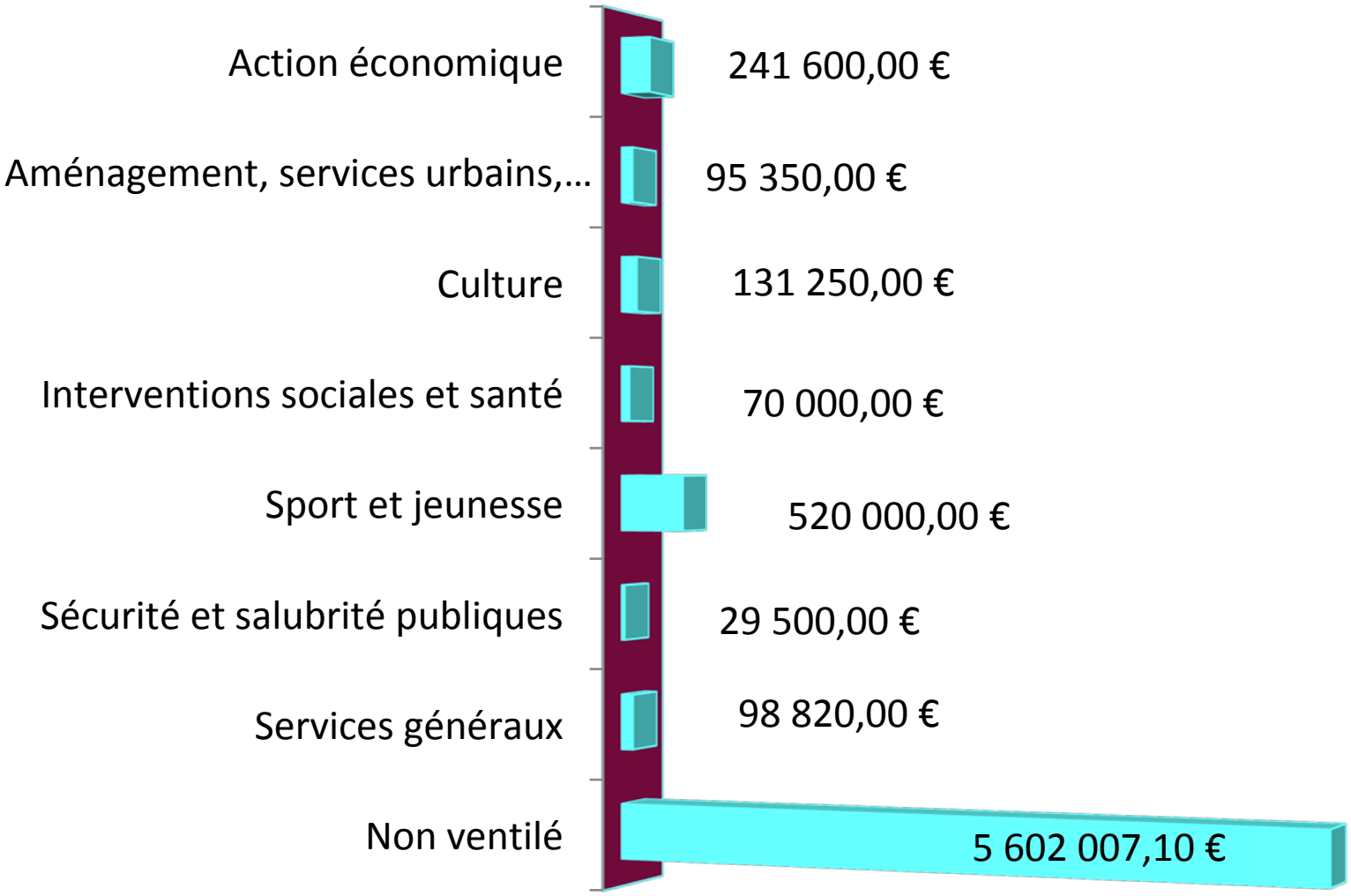

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_72-DE

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR FONCTION (hors restes à réaliser et recettes non ventilées)

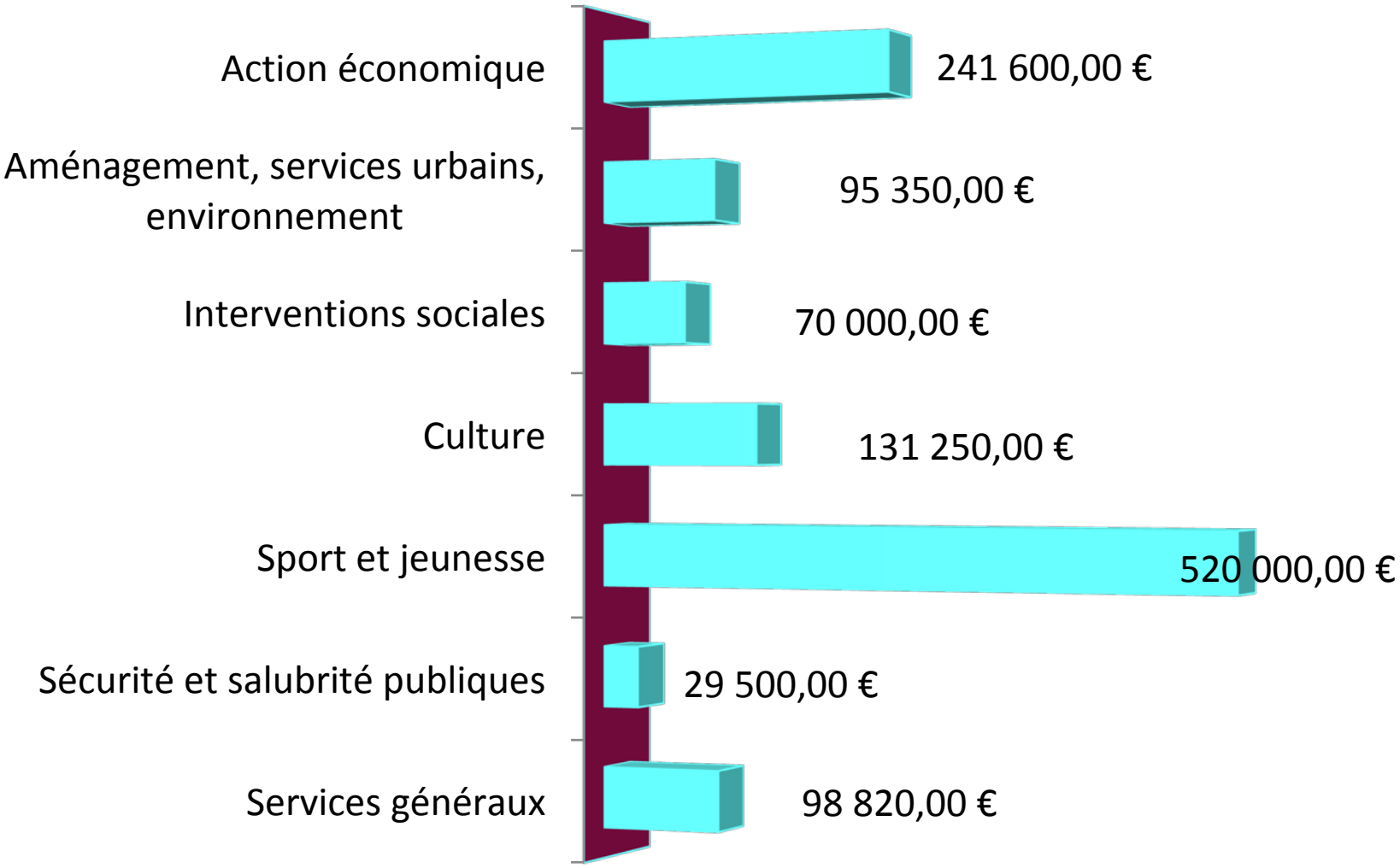

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_72-DE

PRINCIPALES OPERATIONS D'EQUIPEMENT (+ 10 000 €)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES (chapitres 20 et 21)

- hôtel de Ville : 52 040 €
- ateliers : 53 200 €
- matériel pour les fêtes : 33 800 €
- écoles maternelles et élémentaires : 133 055 €
- restauration scolaire (extracteurs d'air & matériel de nettoyage):14 845 €
- chaudière centre culturel : 200 000 €
- logement gardien de stade : 30 700 €
- acquisition d'un tracteur pour les stades: 40 000 €
- matériel pour les stades et salles de sport : 21 380 €
- remplacement menuiseries ALSH M.Brugnon : 12 000 €
- acquisitions foncières : 200 000 €
- acquisitions matériel de voirie : 109 750 €
- acquisitions matériel espaces verts : 19 000 €
- végétalisation du cimetière : 20 100 €
- matériel pour le service de police municipale : 17 279 €

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_72-DE

PRINCIPALES OPERATIONS D'EQUIPEMENT (+ 10 000 €)

IMMOBILISATIONS EN COURS ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (chapitres 23 et 204)

- vidéoprotection (1 caméra): 16 000 €
- travaux divers de voiries et trottoirs : 145 000 €
- travaux d'éclairage public et signalisation : 148 000 €
- travaux d'aménagement d'un skate parc : 120 000 €
- mitigeurs à remplacer dans les stades : 12 000 €
- réfection du lavoir : 25 000 €
- réfection fontaine de la gare : 48 000 €
- aménagement d'un terrain synthétique (+éclairage): 1 147 720 €
- maîtrise d'œuvre pour la création d'un espace social et solidaire: 70 000 €

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 13h48
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-d2022_72-DE

PRINCIPALES OPERATIONS D'EQUIPEMENT (+ 10 000 €)

- réfection de la toiture de l'hôtel des finances : 198 000 €
- aménagements d'espaces verts : 30 000 €
- participation fibre optique: 106 500 €
- redynamisation du centre-ville (maitrise d'oeuvre-1ere tranche) : 300 000 €
- ilot Saint Martin (démolition des immeubles et aménagement d'un jardin de curé : 200 000 €
- projet de base nautique : 50 000 €
- aménagement de deux gites dans la maison éclusière: 250 000 €